

1. Désignation d'un secrétaire de séance
2. Compte rendu de la séance du 9 décembre 2020
3. Compte rendu des décisions du maire prises dans le cadre des délégations du conseil
4. Gestion camping-guinguette : contrat, tarifs
5. Tarifs piscine, camping, bornes eau-électricité bateaux
6. Convention avec l'EPF
7. Projet réhabilitation intérieure école élémentaire : choix du maître d'œuvre
8. Modification de la régie Cantine-Garderie- Piscine (ajout bornes bateaux)
9. Convention occupation d'un bureau à la Maison des Services
10. Location d'un appartement rue d'Aron
11. Adhésion "Petites Villes de Demain"
12. Questions diverses

Le 24 février 2021, à 19h, les membres du conseil municipal se sont réunis au Centre Culturel, sous la présidence de M. Sébastien DESCREAUX, Maire.

Étaient présents : Mmes, MM. DESCREAUX Sébastien, Maire ; REININGER Alain, MARCEAU Caroline, GONIN Marie-Claire, DENOUEL Julien, GUINOT Sandrine, adjoints ; AGEZ Jean-Michel, GUILLODAT Odile, BERNARD Monique, COIGNAC Maryse, PELLETIER Gérard, M.-L. PARMENTIER, DENEUX Daniel, DUCREUX Roland, HERVÉ Guillaume, MULOT Michel, COMTE François, VALET Véronique, CIBICK Florence

Secrétaire de séance : Marie-Laure PARMENTIER

Sur proposition du Maire et avec accord de l'assemblée, il est ajouté le point suivant à l'ordre du jour :

- cotisation canal du Nivernais

Compte rendu de la séance précédente : adopté à l'unanimité

COMPTE RENDU DES DECISIONS DU MAIRE PRISES DANS LE CADRE DES DELEGATIONS DU CONSEIL

- 15/12/2020 : avenant au marché COTTEL RESEAUX - installation vidéo protection : + valeur pour la pose d'un mat solaire 6 833.30 € ht, portant ainsi le total du marché à 88 899.10 € ht (= 106 678.92 € TTC)
- 28/01/2021 : ouverture d'une ligne de trésorerie de 500 000 € (remboursement des deux autres ouvertures de trésorerie, l'une pour un solde de 170 000 à échéance le 12/02 et l'autre pour un montant de 230 000 € en mai)
- 16/02/2021 : désignation d'un avocat pour défendre les intérêts de la commune dans l'affaire GAGNARD-GUILLODAT, qui ont refusé la médiation

GESTION CAMPING GUINGUETTE

Délibérations n° 2021-D-001 et n° 2021-D-002

La commission d'appel d'offres, réunie le 16 février, a examiné les propositions de trois candidats à la gestion du camping et de la guinguette. Mme Marjolaine DOUBRE a été retenue à l'unanimité.

Il est proposé au conseil l'approbation de deux conventions de gestion :

- l'une pour la location de la guinguette, équipée en matériel et mobilier, et l'exploitation de la licence 4 pour un montant annuel de 15 000 €, soit 1 250 €/mois
- l'autre pour la gestion du camping moyennant une redevance de 1 000 € versée mensuellement au gérant de mai à octobre, la commune conservant l'intégralité des recettes.

Le conseil approuve à l'unanimité.

TARIFS PISCINE - CAMPING - BORNES ENERGIE BATEAUX

Délibération n° 2021-D-003

Il est proposé au conseil de voter les nouveaux tarifs pour la piscine et le camping et de profiter de l'installation des nouvelles bornes d'énergie pour les bateaux pour instituer un tarif ; jusqu'à présent, la fourniture d'eau et d'électricité était gratuite pour les bateaux.

Propositions de la commission :

PISCINE :

- Adultes : suppression des abonnements par 20 et 30
- Entrée individuelle : 2.50 €
- Abonnement 10 : 20.00 €
- Enfants : suppression des abonnements par 20 et 30
- Entrée individuelle : 2.00 €
- Abonnement 10 : 15.00 €
- Groupes : réservé au Centre Social et Centre aéré : 1.20 €

CAMPING

- Forfait 1 nuit : 7.00 € par adulte
+ 3.50 € par enfant de moins de 12 ans
- Le forfait comprend l'emplacement, la caravane ou le camping-car, la toile de tente et le branchement électrique
- Bracelet : 2.00 €, permettra l'entrée à la piscine sur la totalité du séjour
- HLL (Habitations légères de loisirs)
 - hors saison (octobre à avril) : week end = 150 €
du lundi au vendredi = 250 €
du samedi au samedi = 300 €
 - basse saison (mai - juin - septembre) : du samedi au samedi = 380 €
 - haute saison (juillet & août) : du samedi au samedi = 450 €
 - caution : 150 € - forfait ménage : 50 € - forfait draps : 5 €

BORNES ENERGIE

- forfait 8€ /jour pour 200 l eau et 24h électricité

Les tarifs proposés sont adoptés à l'unanimité.

CONVENTION EPF

Délibération n° 2021-D-004

Alain REININGER présente la proposition de convention avec l'établissement public foncier pour le portage de l'acquisition immobilière destinée à l'aménagement de locaux fonctionnels pour l'accueil de professionnels de santé qui chercheraient à s'installer.

Par cette opération de portage, l'EPF est chargé de procéder aux négociations, à l'acquisition et à la gestion transitoire du bien.

L'acquisition de la propriété MARCHAND est en cours pour un montant de 45 000 €. Les frais de portage seront calculés à raison de 1% sur la base de ce montant + frais de notaire + taxes foncières.

Le conseil municipal à l'unanimité autorise le maire à signer cette convention.

CHOIX MAITRISE D'ŒUVRE PROJET REHABILITATION INTERIEURE DES ECOLES

Délibération n° 2021-D-005

Le SIEEEN assurant la maîtrise d'œuvre des travaux d'isolation extérieure des écoles, nous l'avons sollicité pour une étude sur l'aménagement intérieur des classes élémentaires ; un programme sommaire a été établi mais pour avancer sur des études complémentaires, il convient de confier au SIEEEN une mission de maîtrise d'œuvre ; celle-ci nous est proposée au taux de 7.35 % du coût estimatif des travaux.

Le conseil accepte cette proposition.

MODIFICATION DE LA REGIE CANTINE GARDERIE PISCINE : AJOUT BORNES BATEAUX

Délibération n° 2021-D-006

L'institution d'un paiement des bornes bateaux implique la création d'une régie ; afin de limiter le nombre de régisseurs et le nombre d'ouverture de comptes de dépôt, il est proposé de l'intégrer à la régie existante qui deviendra alors régie "CANTINE-GARDERE-PISCINE-BORNES D'ENERGIE".

CONVENTION D'OCCUPATION D'UN BUREAU A LA MAISON DES SERVICES

Délibération n° 2021-D-007

Le projet de télémedecine évoqué lors de la dernière réunion du conseil se concrétise. Une convention est en cours d'élaboration entre la commune, GROUPAMA et les médecin(s) pour la mise à disposition d'un bureau à la Maison France Services. Le service pourrait démarrer à la mi-mars.

LOCATION D UN APPARTEMENT RUE D' ARON

Le logement refait par nos services à la suite du décès de M. CHARLES est prêt à être loué pour un montant mensuel de 233,30 €.

ADHESION PETITE VILLE DE DEMAIN

Délibération n° 2021-D-008

Le Maire rappelle que CERCY LA TOUR ainsi que CHATILLON, MOULINS ENGILBERT et LUZY ont été retenues au programme de Petites Villes de demain.

Ce programme s'inscrit dans le prolongement des actions engagées par l'État et les collectivités depuis plusieurs années (Village du Futur, Cœur de Ville et Territoires d'Industrie) pour accompagner les dynamiques locales et relancer, au travers d'appuis nationaux, une politique ambitieuse d'aménagement du territoire. L'appui de l'Etat se traduira notamment par un soutien à l'ingénierie ; les Banques des Territoires, les chambres consulaires, la mutualité sociale agricole et l'agence nationale pour l'amélioration de l'habitat (ANAH) y sont associés.

Les parties prenantes pourraient bénéficier pour la réalisation de leurs projets de l'assistance de un, voire deux chargés de mission pour les 4 collectivités.

Ces postes sont financés à 75 % par l'état et 25% par le CD58 dans le cadre du contrat de territoire.

Chaque commune aura également le choix de recruter un VTA (Volontaire Territorial en Administration) pour conforter leur capacité en ingénierie, ce poste étant financé à hauteur de 15 000 €.

Une convention établissant un projet cohérent sera ensuite établie entre l'Etat, la CC BLM et les 4 communes.

COTISATION CANAL DU NIVERNAIS

Délibération n° 2021-D-009

Le maire rappelle le fonctionnement du syndicat mixte Canal du Nivernais, composé des communes baignées par le Canal ; actuellement la communauté de communes Bazois Loire Morvan cotise pour le compte de certaines communes et d'autres cotisent directement, ce qui est le cas de CERCY.

Un projet de réorganisation prévoit d'une part, l'extension du syndicat du Canal du Nivernais de l'Yonne à celui de la Nièvre afin de permettre la gestion de l'animation sur l'ensemble du linéaire du canal par un seul syndicat. D'autre part, le syndicat nivernais continue d'exister mais les communautés de communes se substitueront aux communes pour le versement des cotisations à partir de cette année. Les communes non baignées par le canal pourront également adhérer par l'intermédiaire de leur communauté de communes.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité le principe de substitution.

QUESTIONS DIVERSES

PROTECTION DES AGENTS DANS LE CADRE DE LEURS FONCTIONS

François COMTE demande si des dispositions ont été prises pour les agents communaux suite à la circulaire de M. DARMANIN relative à la protection fonctionnelle des agents publics, à l'instar de la CC Bazois Loire Morvan ? Le Maire indique que, contrairement à la CC qui bénéficie d'un Comité Technique interne et qui gère directement ce genre de mesures, c'est le centre de gestion qui nous tient informés en ce domaine. Nous n'avons pas eu d'instructions à la suite de cette circulaire mais la remarque mérite d'être étudiée.

Caroline MARCEAU soulève la question de la protection des élus face aux agressions, notamment sur les réseaux sociaux, et propose que la commission de sécurité civile engage une réflexion globale sur ces deux sujets.

RETOURS SUR LA RENCONTRE AVEC LE CONSEILLER AUX DECIDEURS LOCAUX

Alain REININGER donne le compte rendu de la réunion du 20 janvier avec M. Didier BROUSSE, conseiller aux décideurs locaux, qui a expliqué ses nouvelles fonctions. (voir annexe 1 jointe).

Par ailleurs, plusieurs autres sujets ont été évoqués mais seront développés lors de la prochaine commission finances.

POINT D'AVANCEMENT SUR LA VIDEO PROTECTION

Caroline MARCEAU indique qu'à ce jour, les caméras de deux points vidéo sont en service, les autres le seront dès leur raccordement à l'électricité. (Voir annexe 2 jointe).

REFLEXION POUR L'AVENIR SUR UN RAPPROCHEMENT ECOLE PRIMAIRE/COLLEGE

Dans un premier temps, il pourrait être proposé pendant la durée des futurs travaux de réhabilitation intérieure des écoles.

TOUR DE TABLE

- Caroline MARCEAU fait part de l'appel à projet gouvernemental relatif à l'équipement numérique des écoles élémentaires ; elle précise que ce dispositif peut financer des équipements numériques mobiles à hauteur de 70% et des services et ressources à hauteur de 50%. Un pré-projet a été établi avec la directrice de l'école primaire et permettrait d'équiper les classes en tablettes et écran interactif pour un coût total à charge de la commune de 8 000 € TTC (sur un coût total de 20 000 € TTC). Caroline MARCEAU souhaite que la commission finances puisse inscrire cette dépense au budget 2021.

- Maryse COIGNAC indique que l'exposition prévue initialement en décembre dans le cadre du Festival des Pionniers se tiendra du 17 au 21 mai au Centre Culturel.

- Gérard PELLETIER demande où en est la vente des lots du lotissement de Martigny ? → *tous les actes de vente sont prêts à être signés, en attente du rapport de l'étude géotechnique qui devrait nous être rendu mi-mars au plus tard.*

- Roland DUCREUX fait remarquer que le barbecue construit sur le terrain de camping est très mal installé, la grille est très lourde, il faudra rectifier cette installation.

- Guillaume HERVÉ demande si un devis a été retenu pour la réfection des installations électriques à la piscine → *Oui, c'est l'entreprise SK ELEC qui a été retenue*

- Florence CIBICK questionne sur le nombre d'agents surveillant les enfants dans la cour de l'école maternelle entre 13h00 et 13h20.

- Marie Claire GONIN informe sur les travaux en cours

- Alain REININGER : - signale qu'une réunion aura lieu le 5 mars en vue du rachat par la commune de la voie desservant l'entreprise CASSIER et AXEREAL en vue de l'intégrer dans le domaine public.

- fait part des difficultés de l'entreprise CFR et de la possibilité pour FAURECIA d'obtenir un nouveau marché

- annonce le retard du déploiement de la fibre sur notre commune.

L'ordre du jour et les questions diverses étant épuisés, le maire lève la séance à 21h30.

Conseiller aux Décideurs Locaux
M. Didier BROUSSE

06.13.69.06.83
 cdl.moulinsengilbert@dgfip.finances.gouv.fr

Service de Gestion Comptable
M. Alain ANDRIOT
 Chef du Sce comptable
 Trésorerie de NEVERS
 03.86.61.90.60
 alain.andriot@dgfip.finances.gouv.fr

- Rôle de conseil individualisé à chaque commune
- Prévoit 4 visites annuelles, + sur RV
- Relais entre les collectivités et la DDFIP
- Etablit les analyses financières

<ul style="list-style-type: none"> - intervient en cas d'anomalies récurrentes ou difficultés de communications - aide à la consultation du portail DGFIP 	COMPTABILITE	<ul style="list-style-type: none"> - PAYE les dépenses - ENCAISSE les recettes (et effectue les poursuites) - TIENT la comptabilité
---	---------------------	--

<ul style="list-style-type: none"> - aide et conseils à la confection des budgets, dans toutes les étapes avant le vote - aide à la dématérialisation 	BUDGET	<ul style="list-style-type: none"> - gestion des budgets
---	---------------	---

VIDEO PROTECTION

Point sur les travaux au 24/02/2021

- **PV7 - Mairie** : en service
- **PV 3 - Rue du Port** : 2 caméras sur le mat solaire ont été mises en service récemment
- **PV 4 - en bas de la rue d'Aron**
- **PV 6 & 8 - Rte de Châtillon et gymnase** : mise en service prévue dès le raccordement à la fourniture d'électricité, prévu le 4 mars
- **PV 2 - Rue de la Guette**
- **PV 5 - Rte de St Benin** : en attente RV pour la fourniture en électricité
- **PV 1 - rond point** : difficultés pour le passage du câble dans fourreau éclairage public ; en attente propositions de leur fournisseur.

POINT VIDEO	
N°	adresse
PV1	Rond Point
PV2	Rue de la Guette
PV3	Rue du Port
PV4	Rue d'Aron
PV5	Rte de St Benin
PV6	Rte de Châtillon
PV 7	Mairie
PV 8	Gymnase

Point sur les coûts

- montant du marché : 82 065.80 € ht
- avenant n° 1 mat solaire : + 6 833.30 € ht
- Total marché de travaux : **88 899.10 € ht**
- assistance à maîtrise d'ouvrage : 10 150 € ht
- branchements et raccordements ENEDIS : 6 073 € ht